



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2021

OBJET :

DE-21-03-1-14) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION
DU COMPLEXE SPORTIF RUE DEFRANCE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 25 février 2021 conformément au Code général des
collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210310-lmc1H7888H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/03/2021
Date de Publication : 15/03/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil régional d'Ile-de-France n° CR 204-16 du 14 décembre 2016 relative aux nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France - première partie et plus particulièrement son dispositif d'aide aux équipements sportifs mis à la disposition des lycées ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 septembre 2019 relative à l'approbation du programme de construction d'un nouveau complexe sportif, procédure de concours de maîtrise d'œuvre, désignation des membres du jury de du concours ;

Considérant que la Ville de Vincennes s'engage à construire un complexe sportif dont l'usage sera mis gratuitement - et pour 20 ans - à la disposition du lycée attenant pour 30 heures hebdomadaires au moins, hors vacances scolaires ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 04 mars 2021,

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 mars 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Île-de-France dans le cadre de la construction du complexe sportif rue DeFrance au titre du dispositif d'aide régionale aux équipements sportifs mis à la disposition des lycées.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé